



Paris, le 25 avril 2010,

Communiqué commun tout PNT

La L.C.P ou la Liste des Copains de Pascal

Vous avez été nombreux en 2009 à demander des temps partiels ou des temps alternés. Ces demandes arrivent en fin d'été, et sont bien évidemment gérées de manière concomitante. Il faudra à nouveau s'attendre au pire sur le sujet en septembre prochain car dans le pire du pire, la DOV n'est jamais décevante.

En 2009, elle n'en a « officiellement » accordé... AUCUN, zéro. Enfin c'est ce que nous avons cru. Car bien évidemment, tout cela nous était confirmé les yeux dans les yeux et sans sourciller lors de la séance aux questions DP d'octobre 2009.

Aux questions des élus DP, nous avons eu les réponses ci-dessous :

Question : Les élus DP demandent le nombre de demandes de temps partiel et le nombre accordé en août dernier pour la saison hiver.

Réponse : *25 PNT ont demandé du temps partiel et aucune demande n'a été accordée.*

Question : Les élus DP demandent si La DOV redistribue les mois off rendus par les PNT ?

Réponse : *Aucune disposition conventionnelle ne prévoit une redistribution de mois OFF .La Direction ne redistribue donc pas les mois off abandonnés par les PNT.*

Parallèlement, un PNT, un seul, dont le confort de travail reste une priorité sans doute unique, ce que nous comprenons parfaitement pour un homme de plus de 60 ans, a **demandé et obtenu un 66% (dont le mois d'août ! Non, non, vous ne rêvez pas !)** **tout en gardant sa fonction d'instructeur.**

La commission paritaire en a-t-elle été informée ? Evidement pas ! Et la LCP dans la gestion des demandes, a-t-elle été respectée ? « **non, mais lui ce n'est pas pareil** » nous a-t-on répondu.

Parallèlement, **pour les autres**, la Direction propose les restes du festin en allouant, dans le cadre du « plan sénior », **2 mois OFF à partir de 55 ans, dans la limite de 30% des demandes tout de même.**

Un immense merci à la DOV de la part des 25 PNT ayant demandé un temps partiel et des 3 PNT ayant demandé un temps alterné et qui évidemment n'ont encore rien obtenu.

Nous savions qu'à la DOV il y avait 2 conventions, nous savons aussi maintenant qu'il y a 2 L.C.P.

Les bureaux *UFPL BRITAIR et SNPL DB ALPA.*